

Nom de l'école :	École secondaire Félix-Leclerc
Nom de la direction responsable du dossier :	Christian Béliveau/ François Martin
Nom du coordonnateur du dossier :	François Martin
Noms et fonctions des membres du comité sain et sécuritaire de l'école :	<p>Michaël Henry, psychoéducateur Valynsa Pierre, agente multiculturelle Myriam Murphy, T.E.S. François Martin, directeur adjoint Julie Vaillancourt, Sylvie Lauzon, Stéphane Dupont enseignant du secteur régulier</p>
Particularités de l'école : <i>(nombre d'élèves, classes spéciales, autres informations pertinentes)</i>	<p>71 groupes réguliers dont 14 groupes du secteur de l'adaptation scolaire 1825 élèves au total</p>
Valeur(s) provenant du projet éducatif en lien avec le climat scolaire	<p>Savoir-être Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire</p>
Date d'élaboration du plan de lutte :	10 janvier 2021

1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Analyse	2020-2021
Outils (questionnaires) utilisés pour réaliser l'analyse de la situation de l'école :	Violence et intimidation PAPP
Date de la dernière analyse de la situation de l'école :	10 janvier 2021
Nombre de situations de violence compilées dans l'outil Violence et intimidation (Papp) :	11 situations de violence ont été compilées
Nombre de situations d'intimidation compilées dans l'outil Violence et intimidation (Papp) :	1 situation d'intimidation a été compilée
Facteurs de risque de l'école :	Hausse de la clientèle en provenance de différents milieux socioéconomiques Popularité des médias sociaux, apparition de nouvelles applications et utilisation accrue de ces médiums par les jeunes
Facteurs de protection de l'école :	Application cohérente du code de vie Intervenants très impliqués Embauche d'une agente multiculturelle (Valynsa Pierre) Surveillance quotidienne des médias sociaux relevant de l'école (page Facebook, compte Twitter, etc.)

Priorités à améliorer à notre école en lien avec le climat scolaire.	2019-2020
Basées sur l'évaluation du plan de lutte de l'année antérieure et sur l'analyse de la situation.	Sensibiliser encore plus les jeunes en lien avec l'utilisation des médias sociaux (cyberintimidation, etc.)

2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

Mesures universelles de prévention mises en place :	2020-2021	Qui s'en occupe	Calendrier
	Signature par l'élève et un de ses parents du carnet scolaire comprenant le Contrat d'engagement contre l'intimidation et vérification des signatures	Direction et TES	Septembre
Tournées de classe en début d'année scolaire	Direction, T.E.S. et autres	Septembre	
Animations et ateliers en classe, concernant la sensibilisation à la cyberintimidation	Organismes communautaires, psychoéducateurs, infirmière, policiers jeunesse, etc.	Septembre à février	
Semaine de la diversité (sous toutes ses formes : culturelle, identité sexuelle, orientation sexuelle, etc.)	Julie Richard , Valynsa Pierre, T.E.S.	Fin janvier	
Publication des ressources disponibles pour les élèves, par le biais du carnet scolaire ainsi que du site Internet	Marc Sauvé	Fin avril	
Formation du personnel au sujet de la cyberintimidation	Psychoéducateur	Sporadiquement	
Mise sur pied d'un comité interculturel pour les élèves et pour le personnel	Valynsa Pierre	Sporadiquement	
Formations aux membres du personnel sur la diversité culturelle	Valynsa Pierre	Sporadiquement	

3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

Mesures de collaboration prévues :	2020-2021	Qui s'en occupe	Calendrier
	Communication d'un résumé du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Direction	Septembre
Signature par l'un des parents du carnet scolaire comprenant le Contrat d'engagement contre l'intimidation et vérification des signatures	Direction et TES	Septembre	
Adoption par le conseil d'établissement du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Directeur et président du CE	À DÉTERMINER	

4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Modalités prévues :	2020-2021	Qui s'en occupe	Calendrier
		Rapporter une situation par le biais de la boîte vocale	Psychoéducateur
	Rapporter une situation par le biais de la boîte courriel	Psychoéducateur, direction	
	Informé les éléves des mesures d'aide disponible dans l'école et sensibiliser les éléves sur les manières de demander de l'aide	Direction, T.E.S.	
	S'assurer d'un suivi rapide lorsqu'une plainte est formulée et rétroaction à la personne ayant porté plainte	Direction, psychoéducateur, T.E.S.	

5. LES ACTIONS OU INTERVENTIONS QUI DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR UN AUTRE INTERVENANT

2020-2021							
Actions prévues : (Mesures éducatives)	Actions à faire par les intervenants du milieu (T.E.S., enseignants, psychoéducateur, etc.) : Mesures possibles à réaliser selon les besoins des élèves impliqués dans la situation :						
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">Victime</th> <th style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">Auteur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> Recueillir l'information rapidement Analyser la situation (lecture juste et objective) Déterminer si l'on se retrouve devant de la violence, de l'intimidation ou un conflit Accompagner l'élève à bien réagir Établir un plan de mesures personnalisé pour chacun des acteurs Communication avec les parents Recenser l'évènement dans l'outil approprié Procéder aux interventions appropriées S'assurer que les gestes ont cessé </td> <td style="padding: 5px; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> Recueillir l'information rapidement Analyser la situation (lecture juste et objective) Déterminer si l'on se retrouve devant de la violence, de l'intimidation ou un conflit Se positionner clairement en tant qu'école Établir un plan de mesures personnalisé pour chacun des acteurs Communication avec les parents Recenser l'évènement dans l'outil approprié Procéder aux interventions appropriées S'assurer que les gestes ont cessé </td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px; text-align: center;"> <p style="margin: 0;">Témoïn</p> <ul style="list-style-type: none"> Accueillir l'élève de manière chaleureuse Prendre au sérieux les dénonciations Évaluer le niveau de détresse Valoriser les interventions et l'inviter à poursuivre Assurer la confidentialité de la dénonciation Offrir du soutien et de l'aide, s'il y a lieu de le faire </td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Victime	Auteur	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir l'information rapidement Analyser la situation (lecture juste et objective) Déterminer si l'on se retrouve devant de la violence, de l'intimidation ou un conflit Accompagner l'élève à bien réagir Établir un plan de mesures personnalisé pour chacun des acteurs Communication avec les parents Recenser l'évènement dans l'outil approprié Procéder aux interventions appropriées S'assurer que les gestes ont cessé 	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir l'information rapidement Analyser la situation (lecture juste et objective) Déterminer si l'on se retrouve devant de la violence, de l'intimidation ou un conflit Se positionner clairement en tant qu'école Établir un plan de mesures personnalisé pour chacun des acteurs Communication avec les parents Recenser l'évènement dans l'outil approprié Procéder aux interventions appropriées S'assurer que les gestes ont cessé 	<p style="margin: 0;">Témoïn</p> <ul style="list-style-type: none"> Accueillir l'élève de manière chaleureuse Prendre au sérieux les dénonciations Évaluer le niveau de détresse Valoriser les interventions et l'inviter à poursuivre Assurer la confidentialité de la dénonciation Offrir du soutien et de l'aide, s'il y a lieu de le faire 	
	Victime	Auteur					
<ul style="list-style-type: none"> Recueillir l'information rapidement Analyser la situation (lecture juste et objective) Déterminer si l'on se retrouve devant de la violence, de l'intimidation ou un conflit Accompagner l'élève à bien réagir Établir un plan de mesures personnalisé pour chacun des acteurs Communication avec les parents Recenser l'évènement dans l'outil approprié Procéder aux interventions appropriées S'assurer que les gestes ont cessé 	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir l'information rapidement Analyser la situation (lecture juste et objective) Déterminer si l'on se retrouve devant de la violence, de l'intimidation ou un conflit Se positionner clairement en tant qu'école Établir un plan de mesures personnalisé pour chacun des acteurs Communication avec les parents Recenser l'évènement dans l'outil approprié Procéder aux interventions appropriées S'assurer que les gestes ont cessé 						
<p style="margin: 0;">Témoïn</p> <ul style="list-style-type: none"> Accueillir l'élève de manière chaleureuse Prendre au sérieux les dénonciations Évaluer le niveau de détresse Valoriser les interventions et l'inviter à poursuivre Assurer la confidentialité de la dénonciation Offrir du soutien et de l'aide, s'il y a lieu de le faire 							

6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

2020-2021

Mesures de confidentialité prévues :

S'assurer de l'échange d'informations entre les membres du personnel concernés (enseignants, direction, T.E.S. et responsable du SDG) lors de situations de violence majeure ou d'intimidation, tout en maintenant la confidentialité.

Actions prévues :

- Ne jamais signaler les noms des élèves ayant signalé ou porté plainte.
- Éviter les conversations informelles dans des lieux communs de l'école et en dehors de l'école.
- Être sensible à qui l'on transmet l'information à la suite d'intervention réalisée auprès des élèves impliqués.

7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR D'UN TEL ACTE

Mesures de soutien ou d'encadrement prévues :	2020-2021		
	VICTIME	AUTEUR	TÉMOIN (s'il y a lieu)
	<ul style="list-style-type: none"> Faire un suivi pour vérifier son état d'esprit Revoir le plan au besoin Travailler sur des moyens à plus long terme Diriger la victime, au besoin, vers des organismes externes Assurer un suivi auprès des parents (les guider au besoin) 	<ul style="list-style-type: none"> Faire un suivi pour vérifier son état d'esprit Revoir le plan au besoin Travailler sur des moyens à plus long terme Diriger la victime, au besoin, vers des organismes externes Assurer un suivi auprès des parents (les guider au besoin) 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer qu'il n'est pas victime à son tour d'intimidation ou de violence quelconque Rencontrer l'élève et vérifier l'impact que les gestes ont eu sur lui Mettre en place des interventions adaptées si nécessaire Donner des pistes d'intervention à l'élève s'il devait être témoin à nouveau

8. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SPÉCIFIQUEMENT AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (GRAVITÉ, RÉPÉTITION DU GESTE, ETC.)

2020-2021

Modalités prévues :

- Excuses
- Réflexion
- Geste de réparation
- Retrait temporaire du groupe du présumé auteur, s'il y a lieu
- Signature d'un contrat comprenant des attentes claires en lien avec la situation
- Rencontres avec les parents et les intervenants
- Sanctions disciplinaires (suspension pouvant aller jusqu'à l'expulsion)
- Rencontres obligatoires auprès d'organismes et/ou de policiers jeunesse
- Adapter les conséquences en cas de récidive

9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (VICTIMES, AUTEURS, TÉMOINS ET LEURS PARENTS; ENGAGEMENT DE LA DIRECTION)

2020-2021

Suivi qui sera fait auprès des victimes, auteurs, témoins ainsi qu'auprès de leurs parents (par qui, de quelle façon et à quelle fréquence).

Supervision des actions mises en place par la direction de secteur
Suivi de la situation par les intervenants (T.E.S. et psychoéducateur)
Rétroaction aux élèves

Victimes

- Évaluation des impacts de la situation sur l'élève
- Évaluation des besoins de l'élève
- Mise en place d'interventions adaptées à l'élève
- Suivi de la situation par les intervenants

Auteurs

- Dépistage des besoins sous-jacents aux gestes posés
- Mise en place d'interventions adaptées à l'élève
- Suivi de la situation par les intervenants

Témoins

- Évaluation des impacts de la situation sur l'élève
- Mise en place d'interventions adaptées à l'élève
- Suggestions de pistes de solution si une situation d'intimidation ou de violence devait se reproduire

Dates de révision ou d'actualisation (au cours de l'année) :	Le plan de lutte sera révisé en mai 2021
Date d'adoption par le CE :	Mars 2021